

°Niveau :	LICENCE PROFESSIONNELLE				3eme année	
Domaine :	Sciences-technologies-santé				LP 180 ECTS	
Mention :	AGRONOMIE					
Spécialité :	AGRICULTURE, DURABILITE, NOUVELLES TECHNOLOGIES					
Volume horaire étudiant :	434 h		40 h (+100h en autonomie)	≥ 16 semaines	474 h* (hors travail en autonomie)	
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	projet tutoré	stage	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

*455 h pour les étudiants effectuant la formation par alternance

Contacts:

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Pour l'uB : Mathieu THEVENOT ☎ 03 80 39 90 14 mathieu.thevenot@u-bourgogne.fr	Scolarité <input type="checkbox"/> ☎ 03.80.39.50.30 scolarite-ufrsvte@u-bourgogne.fr
Pour AgroSup Dijon : Nicolas CHEMDILIN ☎ 03 80 77 25 66 n.chemidlin@agrosupdijon.fr	Secrétariat Pédagogique Laura EL BEKHTI ☎ 03.80.39.91.88
Pour le LEGTA : Gérard Moilleron ☎ 03 80 71 80 48 gerard.moilleron@educagri.fr	Zohra DAHOU ☎ 03.80.39.62.20 secretariat.lsvte@u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement :	UFR SCIENCES DE LA VIE, DE LA TERRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Objectifs de la formation et débouchés :

La licence professionnelle « Agriculture, Durabilité, Nouvelles technologies » est délivrée par l'université des Bourgogne en co-habilitation avec AgroSup Dijon. Elle est réalisée en partenariat avec l'Etablissement Public Local Lycée Olivier de Serres Quétigny-Plombières.

■ Objectifs :

Cette formation s'adresse à des BTS, DUT, universitaires et stagiaires de la formation continue (salariés ou exploitants agricoles) désireux d'acquérir des compétences complémentaires dans le domaine des productions végétales, de l'environnement et des technologies d'information et de communication appliquées à ces domaines (logiciels professionnels, GPS, SIG, outils d'aide à la décision).

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

A l'issue de la formation, les titulaires de la licence professionnelle pourront notamment accéder aux métiers et emplois suivants :

- Cadre technique chargé de conseil ou d'animation en génie « Agri-Environnemental »

- Cadre technique chargé d'études agricoles (dont l'expérimentation végétale)
- Cadre technique chargé de mission dans les domaines : Agriculture/Environnement /Aménagement du territoire
- Formateur ou Professeur de l'enseignement agricole
- Exploitant agricole (attention, la licence pro seule ne confère pas la capacité)
- Chef de culture

Les futurs diplômés pourront intégrer différents organismes et entreprises :

- Organismes professionnels agricoles (chambres d'agriculture, syndicats, ...)
- Entreprises amont (firmes phytosanitaires, semences, engrais, ...) et aval (entreprises de collecte, ...) du secteur privé et coopératif
- Instituts techniques (Arvalis, CETIOM, ITB ...) et de recherche (INRA, CEMAGREF, CIRAD...)
- Bureaux d'études en agro-environnement.
- Collectivités territoriales : communes, départements, structures intercommunales et régions, au sein des services techniques agriculture, environnement ou aménagement du territoire.
- Services d'Etat : services déconcentrés du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche (DDEA, DRAAF) ou du Ministère de l'Environnement (DREAL).
- Les établissements d'enseignement et les organismes de formation professionnelle.

■ **Compétences acquises à l'issue de la formation :**

L'objectif de la formation est de former des cadres techniques agricoles capables de mettre en œuvre trois principales fonctions de fonctions :

- 1- une **fonction d'expertise et d'appui technique** ;
- 2- une **fonction d'étude**;
- 3- une **fonction de communication et d'information**

Au sein de ces 3 fonctions, la plupart des compétences visées sont communes, quel que soit le type de poste. Cependant, certaines compétences peuvent être spécifiques au travail en organismes agricoles publics ou parapublics, en collectivités territoriales, en bureaux d'études ou en entreprises privées.

Modalités d'accès à l'année de formation :

Cette formation est ouverte aux candidats à la Formation initiale, en Contrat de professionnalisation et en formation continue. Elle s'adresse aux étudiants titulaires de 120 crédits européens (Bac + 2) ayant un projet professionnel dans les métiers visés par la formation.

* BTS

BTSA Technologies Végétales
BTSA Analyse et Conduite des Systèmes d'Exploitation
BTSA Génie des équipements agricoles
BTSA Gestion et Maîtrise de l'Eau
BTSA Gestion et Protection de la Nature

* DUT

Agronomie
Génie de l'Environnement

* L2

Tout L2 en rapport avec les sciences de la Terre et de l'Environnement et les sciences de la Vie
Exemple sur Dijon : L2 « Vie, Terre, Environnement, Santé »

Remarque : La sélection des candidats se fera sur dossier, complété éventuellement par un entretien. Le jury de sélection regroupera au moins un représentant de chaque unité partenaire (Université, Agrosup Dijon, EPL, Profession).

L'ouverture à l'alternance, en **contrat de professionnalisation**, a pour objectif de **rapprocher les étudiants du monde professionnel** et ainsi favoriser leur insertion professionnelle. Pour ces étudiants, la formation est organisée sur une année universitaire de mi-septembre à mi-septembre de l'année suivante. Pour les alternants, l'enseignement

académique correspond à 434 heures de cours, auxquelles s'ajoutent 21 heures de suivi pédagogique, soit un total de 455 heures.

Pour les stagiaires relevant de la formation continue et les étudiants en formation initiale, l'enseignement académique correspond à 434 heures de cours, auxquelles s'ajoutent 40 heures de suivi dans le cadre du projet tutoré, soit un total de 474 heures. Pour ces étudiants, la formation est organisée sur une année universitaire à partir de mi-septembre avec une soutenance possible en juillet de l'année suivante ou en septembre, faisant suite à une stage d'au moins 16 semaines.

■ Par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

En formation initiale : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation

En contrat de professionnalisation ou en formation continue : s'adresser au service de formation continue de l'université (SEFCA, tel : 03.80.39.51.80)

Les étudiants étrangers qui ne disposent pas de l'un des diplômes français requis pour l'accès à la formation devront impérativement constituer un dossier auprès du service des Relations Internationales (voir calendrier et date limite de dépôt de dossier sur la page web ub-link relative à ce service : rubrique « Etudiants internationaux » et « Venir à l'uB à titre individuel »), même s'ils sont en cours de formation dans le supérieur en France au moment du dépôt de dossier.

□

Les étudiants de nationalité française disposant des diplômes requis ou équivalents, mais obtenus à l'étranger doivent constituer un dossier de validation d'acquis (à retirer à la scolarité centrale ou à la scolarité de l'UFR SVTE en cas d'admission dans la filière). Leur candidature sera étudiée en fonction de leur projet universitaire et professionnel, de leur maîtrise de la langue française, et de l'adéquation de leurs diplômes avec le niveau et la formation qu'ils souhaitent intégrer.

Organisation et descriptif des études :

Les enseignements démarrent à l'issue d'une période de mise à niveau en sciences de l'environnement, en agronomie et en sciences économiques (les candidats ayant des origines différentes). Les enseignements sont modularisés (en unités d'enseignement). Thématiques et pluridisciplinaires, ils abordent les connaissances de base, outils et méthodes nécessaires à la prise en compte de l'environnement pour une gestion agri-environnementale des systèmes de culture et des exploitations. Les enseignements sont réalisés sous la forme de cours intégrés (CI) et de travaux pratiques (TP). La présence au cours (CI et TP) est obligatoire.

La formation intègre également la réalisation d'un projet tuteuré, permettant aux étudiants de travailler en équipe sur des sujets commandités par des structures professionnelles.

Un stage (ou apprentissage) en milieu professionnel vient clôturer le cycle de formation et vise à préparer l'étudiant à la fonction visée. Il donne lieu à la rédaction d'un mémoire.

■ tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

SEMESTRES 5&6

UE 1	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Les fondamentaux	Science de l'environnement		42		42	6	CC écrit/oral			3	3
	Agronomie		42		42		CC écrit/oral			3	3
TOTAL UE 1			84		84	6				6	6

UE 2	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Impacts environnementaux des exploitations agricoles	L'exploitation agricole dans son environnement		34		34	8	CC écrit/oral CT écrit/oral	CT écrit/oral	5	3	8
	Agriculture et énergie		24		24		CC écrit/oral CT écrit/oral	CT écrit/oral			
	Durabilité des pratiques agricoles		32		32		CC écrit/oral CT écrit/oral	CT écrit/oral			
TOTAL UE 2			90		90	8			5	3	8

UE 3	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Adaptation aux nouveaux enjeux agricoles	Agroécologie		50		50	8	CC écrit/oral CT écrit/oral	CT écrit/oral	5	3	8
	Les nouveaux outils de la commercialisation		40		40		CC écrit/oral CT écrit/oral	CT écrit/oral			
TOTAL UE 3			90		90	8			5	3	8

UE 4	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Spatialisation des données : applications agroenvironnementales	Base de données et SIG		26		29	8	CC écrit/oral			8	8
	Application agricole de l'utilisation du GPS		12	12			CC écrit/oral				
	Téledétection		22	18	29		CC écrit/oral				
TOTAL UE 4			60	30	90	8				8	8

UE 5	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Connaissance du milieu professionnel et outils de communication	Connaissance du contexte professionnel		26		26	8	CC écrit/oral CT écrit/oral	CT écrit/oral	3	5	8
	Les outils de communication professionnelle		22	30	52		CC écrit/oral CT écrit/oral	CT écrit/oral			
TOTAL UE 5			50	30	80	8			3	5	8

UE 6	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Projet tuteuré - 6 à 8 semaines	Méthodologie et application à la conduite de projet		40			7	1 dossier et soutenance orale		7		7
TOTAL UE 2			40		140*	7			7		7

*40h d'encadrement + 100h de travail en autonomie

UE 7	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Stage en milieu professionnel	Pratique professionnelle - ≥ 16 semaines					15	mémoire et soutenance orale			15	15
TOTAL UE 7						15				15	15
TOTAL (hors projet tuteuré et stage)			420	60	480	60					60

(1) CC = contrôle continu, CT = contrôle terminal

■ Modalités de contrôle des connaissances :

La licence professionnelle est attribuée aux étudiants qui ont obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement (y compris stage et projet tuteuré) et une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tuteuré et du stage (UE 6 et UE 7).

Projet tuteuré et stage donneront lieu à une restitution écrite et orale devant un jury.

Les mentions suivantes sont décernées par le jury lors de l'admission selon la moyenne des épreuves d'admission et d'admissibilité :

Passable : de 10 à moins de 12

Assez bien : de 12 à moins de 14

Bien : de 14 à moins de 16

Très Bien : à partir de 16.

Les règles applicables aux études LMD sont précisées dans le Référentiel commun des études voté chaque année et mis en ligne sur le site internet de l'Université : http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel_etudes_lmd.pdf

● Sessions d'examen

Chaque UE créditée d'ECTS est évaluée par des notes de contrôle continu et/ou par des contrôles terminaux. Le projet tuteuré et le stage donnent lieu à une restitution écrite et orale devant un jury. Pour les étudiants en contrat de professionnalisation, la note de projet tuteuré sera identique à la note de stage.

Chaque UE est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants.

Deuxième session : les étudiants n'ayant pas obtenu la moyenne de 10 sur 20 à la première session d'examen passent une épreuve pour chaque unité d'enseignement (UE 1 à UE 5) où ils ont obtenu une note inférieure à 10 sur 20. Ils peuvent toutefois conserver le bénéfice des UE pour lesquelles ils ont obtenu une note égale ou supérieure à 8 sur 20. Les notes obtenues à la deuxième session se substituent aux notes de la première session si elles leur sont supérieures. La compensation entre unités d'enseignement et les mentions sont les mêmes que pour la première session.

Lorsque l'étudiant n'a pas obtenu sa licence professionnelle, les unités d'enseignement pour lesquelles il a obtenu une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 sont capitalisables.

Absence aux examens :

Les absences lors des examens ont les conséquences suivantes :

.Absence justifiée lors d'un contrôle continu (CC) : Défaillance. *L'équipe pédagogique s'efforcera de proposer une solution de rattrapage ou de compensation en cas d'absence justifiée à une évaluation de contrôle continu.*

- .Absence justifiée lors d'un contrôle terminal (CT) : Défaillance (passage en session 2)
- .Absence injustifiée lors d'un contrôle continu (CC) : Défaillance (impossibilité de valider l'année de formation)
- .Absence injustifiée lors d'un contrôle terminal (CT) : Défaillance (passage en session 2).

Règles de validation et de capitalisation

COMPENSATION : La licence professionnelle est décernée aux étudiants en formation initiale, en contrat de professionnalisation, en contrat d'apprentissage ou stagiaires de formation continue qui ont obtenu à la fois une moyenne générale égale à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement, y compris le projet tutoré et le stage, et une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tutoré et du stage, sous réserve d'avoir satisfait aux obligations de présence définies dans les modalités de contrôle.

CAPITALISATION : Chaque unité d'enseignement évaluée est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants.